



## FAITS SAILLANTS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN Décembre 2007

### VIRAGE VERT

La première rencontre du **Virage vert** de la Municipalité a eu lieu le 20 novembre dernier à l'Hôtel de Ville. Sous forme d'atelier, cette réunion a regroupé une trentaine de participants qui ont exprimé leur désir de diversifier davantage l'économie du Restigouche-Ouest, principalement basée sur la gestion des matières premières. Le recyclage, la qualité de l'eau et de l'air sont aussi des sujets qui ont été discutés. Puisqu'il s'agit d'abord d'un projet de sensibilisation, les gens sont vivement invités à participer aux discussions. La prochaine rencontre se tiendra le 21 janvier 2008, à la Salle du Conseil, à compter de 19h, au cours de laquelle le rapport de cette première étape sera présenté.

### FÊTES DU CENTENAIRE

Parmi les activités des fêtes du centenaire de Saint-Quentin **prévues du 1er au 5 juillet 2010**, le comité prévoit la publication d'un livre des histoires des familles de Saint-Quentin. **L'invitation est donc lancée aux familles à rédiger leur histoire (du premier arrivant à aujourd'hui)**. Pour information: **Lionel Castonguay (235-3155) ou Suzanne Coulombe (235-2425)**. Visitez le site web de la Ville: [www.saintquentin.nb.ca](http://www.saintquentin.nb.ca). (lien: *actualités*)

### PARC HECTOR SAVOIE

Un partenariat financier a été conclu le 31 octobre dernier entre la Ville de Saint-Quentin et Groupe Savoie Inc. relativement au projet d'aménagement d'un parc de reconnaissance au Centre touristique de l'ancienne gare, désigné le « Parc Hector Savoie ». Cette entente représente une **subvention totale de 25 000.00\$** qui sera remise à la Ville de Saint-Quentin, soit 5 000.00\$/an pour 5 ans à partir de janvier 2008. **Tous nos remerciements à la famille Savoie et au Groupe Savoie pour cette donation!**

### DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

La Ville désire rappeler une fois de plus à tous les résidents qu'en vertu de l'article 69(1) de la Loi sur la voirie, **il est interdit de pousser de la neige** sur les rues municipales, les trottoirs et dans les fossés et de transporter de la neige de l'autre côté de la rue. Le surplus de neige accumulé par le véhicule de déblaiement dans l'entrée de chaque résidence doit être ramassé par le propriétaire. Des avis téléphoniques et écrits seront adressés aux propriétaires concernés puisqu'il s'agit d'une infraction à la Loi sur la voirie. Il y va de même pour les **commerçants de la rue Canada** dont les contractants privés poussent la neige en butte sur l'accotement, causant des obstructions importantes. Cette pratique fera l'objet d'avis verbal et écrit. Si chacun veille à ramasser sa propre neige, aucune plainte ne sera signalée. Le service de déblaiement de la neige est assuré par le contractant Denis Banville Excavation. Afin de faciliter son travail lorsqu'il effectue le déblaiement, veuillez s'il-vous-plaît, ne pas stationner des véhicules le long des rues principales et secondaires entre 21h et minuit, et ceci, jusqu'au 30 avril 2008. De plus, le déneigement du trottoir de la rue Canada sud (de la rue Industrielle à l'hôpital), sera effectué à la fin des chutes de neige, dans le but d'assurer une meilleure qualité de service en raison de la largeur réduite de l'accotement à cet endroit.

Enfin, nous demandons aux résidents durant la saison hivernale, de faire preuve de bonne collaboration et de respect envers chacun-e, que ce soit lors du déblaiement de votre propriété ou lors des travaux de déblaiement général par le contractant. Pour toute question concernant le service de déblaiement de la neige, communiquer avec **M. Roger Cyr au 235-2425 ou directement auprès du contractant, M. Denis Banville au 235-3439.**

La **prudence sur les routes** est fortement recommandée en cette période hivernale et durant les fêtes. Dame Nature nous a choyés cette année avec ses importantes chutes de neige, d'où l'importance de demeurer plus vigilants.

### **SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES**

Durant la période des fêtes, la collecte des ordures hebdomadaire sera effectuée exceptionnellement en une seule journée, soit **le vendredi 28 décembre 2007 et le vendredi 4 janvier 2008** pour les résidents de la Ville de Saint-Quentin. (Information : Gilles Bossé Construction Ltée : 284-2630)

### **DIVERS**

Également, un rappel aux propriétaires de chiens : votre collaboration est demandée lors des **promenades des chiens** afin de ramasser les excréments qui sont laissés par les chiens sur le trottoir des rues municipales. La Ville de Saint-Quentin demande la participation des citoyens et citoyennes en vue d'assurer la sécurité et le bien-être des gens et par le fait même, la protection des chiens dans la Municipalité. Merci de votre bonne collaboration!

La date des **prochaines élections municipales** est maintenant connue : **12 mai 2008**. Le ministère des Gouvernements locaux publiera dans les journaux les avis officiels quelques mois à l'avance.

Visitez le site web de la Ville pour l'horaire des réunions du Conseil au **www.saintquentin.nb.ca**. Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer à l'Hôtel de Ville au numéro **235-2425**, l'équipe municipale se fera plaisir de vous renseigner.

Veillez noter que les **bureaux seront fermés du 25 décembre 2007 au 2 janvier 2008 inclusivement**. En cas d'urgence, faites le **235-3322** (service des travaux publics). En cette magnifique saison des fêtes, je profite de l'occasion, au nom de toute l'équipe municipale, afin de transmettre à chacun et à chacune d'entre vous, nos voeux les plus sincères pour un **Noël d'amour et de paix et une année 2008 dans la santé, la fraternité et le respect!** - Suzanne Coulombe, Directrice générale et Greffière.

